



Les salaires dans la fonction publique de l'État

En 2015, tous statuts civils confondus, le salaire net moyen augmente de 0,4 % en euros constants

En 2015, un salarié de la fonction publique de l'État (FPE) perçoit en moyenne 2 495 euros nets par mois en équivalent temps plein ; cette moyenne prend en compte tous les agents civils des ministères et des établissements publics, fonctionnaires ou non. Entre 2014 et 2015, le salaire net moyen augmente de 0,4 % en euros constants. La moitié de cette progression provient de l'évolution des qualifications des emplois dans la FPE. Par ailleurs, un agent en 2015 perçoit en moyenne 0,2 % de plus qu'un agent de mêmes grade et échelon en 2014. Le salaire net moyen des fonctionnaires de la FPE augmente de 0,3 %, porté par la hausse du salaire moyen des catégories C à la suite des revalorisations de leur échelonnement indiciaire. Il augmente moins que celui des non-fonctionnaires (+ 0,5 %). Le salaire net moyen s'établit à 2 544 euros dans les ministères, soit + 0,3 % par rapport à 2014 ; il s'élève à 2 343 euros dans les établissements publics administratifs (+ 0,8 %), en lien avec la forte présence de catégories C dans ces établissements.

Les disparités salariales dans la FPE augmentent très légèrement en 2015. Le salaire net des femmes est inférieur de 14,4 % en moyenne à celui des hommes, mais l'écart se réduit à 3,2 % à âge, grade, catégorie et statut égaux.

Pour les salariés présents toute l'année en 2014 et en 2015 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit près de deux salariés sur trois dans la FPE, le salaire net moyen augmente de 1,8 % en euros constants. Ceci reflète la progression de leur ancienneté et de leur carrière.

Julie Goussen, division Salaires et revenus d'activité, Insee,
Natacha Gualbert, département des études, des statistiques et des systèmes d'information, DGAFP

Au 31 décembre 2015, 2,2 millions de salariés civils travaillent dans la fonction publique de l'État (FPE). Le volume de travail en 2015 s'élève à 2,1 millions d'équivalents temps plein (EQTP), répartis pour trois quarts dans les ministères et un quart dans les établissements publics administratifs (EPA). Trois quarts des agents sont fonctionnaires et un quart ne l'est pas. Les non-fonctionnaires regroupent les contractuels, les bénéficiaires de contrats aidés ou les salariés relevant d'autres statuts tels que les ouvriers d'État, les enseignants des établissements privés sous contrat et les apprentis. Le volume de

travail des bénéficiaires de contrats aidés (52 500 EQTP) représente un peu moins d'un dixième de celui des non-fonctionnaires et baisse de 1,3 % en 2015. Comme dans les EPA (+0,1 %), le volume de travail augmente légèrement dans les ministères (+0,2 %).

Tous statuts confondus, le salaire net moyen s'élève à 2 495 euros par mois en 2015, soit 0,4 % de plus qu'en 2014

En 2015, le salaire net moyen en EQTP (*définitions*) des agents civils de l'État est de 2 495 euros par mois (*figure 1*). Il

augmente de 0,4 % à la fois en euros constants et en euros courants, l'inflation étant quasiment nulle. Le salaire brut (*définitions*) moyen en EQTP est de 3 035 euros par mois, en hausse de 0,8 % en euros constants. L'écart d'évolution entre le salaire brut et le salaire net provient de l'augmentation des taux de cotisations salariales au titre de la réforme des retraites de 2010 (+ 0,4 point au 1^{er} janvier 2015 pour les fonctionnaires, par exemple). Hors bénéficiaires de contrats aidés, le salaire net moyen, de 2 529 euros en EQTP, augmente également de 0,4 % en euros constants.

À corps, grade et échelon donnés, le salaire net augmente en moyenne de 0,2 %

La structure des emplois par qualification, approchée ici par la répartition par corps, grade et échelon (*définitions*) pour les fonctionnaires et leurs équivalents pour les non-fonctionnaires, se modifie chaque année en fonction des recrutements, des départs, des promotions et des avancements individuels, ainsi que des mesures statutaires et des réformes catégorielles. L'évolution du salaire net moyen s'explique, d'une part, par ces modifications de structure et, d'autre part, par l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés. Ainsi, un agent en 2015 perçoit en moyenne 0,2 % en euros constants de plus qu'un agent en 2014 de mêmes corps, grade et échelon. L'évolution de la structure des emplois dans la FPE contribue pour 0,2 point à l'évolution du salaire moyen. Elle reflète la progression de la qualification moyenne des emplois. Par exemple, 65,5 % des fonctionnaires de la FPE sont de catégorie A (*définitions*) en 2015, contre 64,9 % en 2014 ; c'est le cas de 44,9 % des non-fonctionnaires en 2015 contre 43,9 % en 2014.

Chez les fonctionnaires, le salaire net moyen augmente de 0,3 %

En 2015, le salaire en EQTP moyen des fonctionnaires (ministères et EPA confondus) s'élève à 2 658 euros nets par mois, en hausse de 0,3 % en euros constants par rapport à 2014. Leur salaire brut moyen, à 3 209 euros, croît de 0,6 % en euros constants. Le salaire brut comprend à la fois le traitement indiciaire brut (*définitions* ; 78 % du salaire brut en moyenne), les primes et rémunérations annexes (20 %), l'indemnité de résidence et le supplément familial (2 % ; *figure 2*). En 2015, le traitement indiciaire brut augmente en moyenne de 0,6 %, les primes et rémunérations annexes croissent à un rythme proche (+0,7 %) et l'indemnité de résidence et le supplément familial plus fortement (+0,9 %). Néanmoins, la hausse du traitement indiciaire moyen contribue pour 0,5 point à celle du salaire brut moyen, du fait de son poids dans le salaire brut moyen, et les primes et

1 Salaires mensuels moyens en EQTP dans la FPE en 2015

	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen	
		2015 (en euros)	Évolution 2014-2015 (% en euros constants)	2015 (en euros)	Évolution 2014-2015 (% en euros constants)
Fonctionnaires	73,5	3 209	0,6	2 658	0,3
Non-fonctionnaires	26,5	2 551	0,8	2 043	0,5
<i>Non-fonctionnaires hors contrats aidés</i>	23,9	2 666	0,8	2 132	0,5
Salariés des ministères	75,6	3 087	0,6	2 544	0,3
Salariés des EPA*	24,4	2 873	1,1	2 343	0,8
Ensemble (y c. bénéficiaires de contrats aidés)	100,0	3 035	0,8	2 495	0,4
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés	97,4	3 076	0,7	2 529	0,4

* Établissements publics administratifs.

Lecture : les fonctionnaires contribuent pour 73,5 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la FPE en 2015. Leur salaire net moyen est de 2 658 euros en 2015, en hausse de 0,3 % en euros constants par rapport à 2014.

Champ : France, salariés de la fonction publique de l'État (FPE) en équivalent temps plein (hors militaires ; y compris bénéficiaires de contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

rémunérations annexes y contribuent pour 0,1 point. Ces dernières incluent notamment les rémunérations des heures supplémentaires ainsi que les montants perçus au titre du rachat de jours de congés dans le cadre du compte épargne-temps (CET). Le nombre de salariés ayant opté pour ce type de rachat a augmenté dans les ministères : environ 66 300 personnes en 2015 contre 59 200 en 2014.

Pour les fonctionnaires, le salaire net moyen croît de 1,0 % pour les catégories C et évolue peu pour les catégories B et A

Deux tiers des fonctionnaires de la FPE appartiennent à un corps de catégorie A, 19 % relèvent de la catégorie B et 15 % de la catégorie C. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie C augmente de 1,0 % à 1 938 euros en 2015 (*figure 3*), tandis que les évolutions sont faibles pour les autres catégories (+0,1 % pour les B et -0,1 % pour les A). Le salaire net des catégories B s'établit en moyenne à 2 417 euros et celui des catégories A à 2 897 euros. L'augmentation du salaire des fonctionnaires de catégorie C provient essentiellement de la revalorisation en 2015 de l'échelonnement indiciaire de cette catégorie (+0,3 %). Celle-ci a bénéficié aux fonctionnaires relevant des échelles 3 à 6, soit 43,7 % d'entre eux.

Pour les non-fonctionnaires, le salaire net moyen augmente de 0,5 %

Les salariés non fonctionnaires perçoivent en moyenne 2 043 euros nets par mois, en hausse de 0,5 % par rapport à 2014. Hors bénéficiaires de contrats aidés, le salaire net moyen progresse au même rythme (+0,5 %). La proportion de bénéficiaires de contrats aidés, qui ont généralement les salaires les plus bas, est quasiment stable par rapport à 2014.

Un salarié perçoit en moyenne 2 544 euros nets par mois dans les ministères et 2 343 euros dans les EPA

En 2015, un salarié perçoit en moyenne 2 544 euros nets par mois en EQTP dans les ministères, et 2 343 euros dans les EPA. Cet écart s'explique par des structures de qualifications et de statuts différentes. Par exemple, les fonctionnaires de catégorie A sont plus nombreux dans les ministères (55 % des salariés) que dans les EPA (25 %). Inversement, les agents de catégorie C sont plus nombreux dans les EPA (27 %) que dans les ministères (16 %).

Le salaire net moyen progresse de 0,3 % dans les ministères et de 0,8 % dans les EPA. Dans les ministères, à corps, grade et échelon donnés pour les fonctionnaires, ou leurs équivalents

2 Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP en 2014 et 2015 pour les agents fonctionnaires de la FPE

	Salaire 2015 (en euros)	Structure du salaire brut (en %)	Structure du salaire net (en %)	Évolution 2014-2015 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2014-2015 du salaire brut (en point)	Contribution à l'évolution 2014-2015 du salaire net (en point)
Salaire brut moyen	3 209	100	121	0,6	0,6	0,8
Traitement brut moyen	2 502	78		0,6	0,5	
Indemnité de résidence et supplément familial* moyens	60	2		0,9	0,0	
Primes et rémunérations annexes moyennes	647	20		0,7	0,1	
Cotisations salariales moyennes (y c. CSG et CRDS)	- 551		- 21	2,6		- 0,5
Salaire net de prélèvement en EQTP moyen	2 658		100	0,3		0,3

* Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

Lecture : en 2015, le salaire brut augmente de 0,6 %. L'évolution du traitement brut explique 0,5 point de pourcentage (pp) de cette évolution et celle des primes et rémunérations annexes, 0,1 pp.

Champ : France, agents fonctionnaires de la fonction publique de l'État (FPE) en équivalent temps plein (hors militaires).

Source : Insee, Siasp.

3 Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens des salariés en 2015 et des salariés présents en 2014 et en 2015

	Salariés en 2015			Salariés présents en 2014 et en 2015 ¹			
	Structure des effectifs en 2015 (en %)	Salaires nets moyens (en euros)	Évolution 2014-2015 (% en euros constants)	Structure des effectifs présents en 2014 et en 2015 ¹ (en %)	Proportion des effectifs présents en 2014 et en 2015 ¹ par rapport aux effectifs de 2014 (en %)	Salaires nets moyens (en euros)	Évolution 2014-2015 (% en euros constants)
Fonctionnaires	73,5	2 658	0,3	81,5	72,6	2 728	1,8
dont : catégorie A	65,5	2 897	-0,1	63,9	71,5	3 003	1,9
catégorie B	19,0	2 417	0,1	20,2	76,5	2 461	1,3
catégorie C	15,3	1 938	1,0	15,8	73,3	1 955	1,8
Non-fonctionnaires	26,5	2 043	0,5	18,5	44,9	2 339	1,9
Ensemble	100,0	2 495	0,4	100,0	65,2	2 656	1,8
Femmes	60,3	2 338	0,5	57,4	62,4	2 496	1,9
Hommes	39,7	2 733	0,3	42,6	69,4	2 871	1,7
Moins de 30 ans	10,7	1 733	-0,1	5,1	30,9	1 930	2,2
De 30 à 50 ans	55,2	2 380	0,4	58,2	68,4	2 519	2,1
50 ans ou plus	34,1	2 921	0,2	36,7	70,9	2 975	1,4
Enseignants	46,1	2 540	0,1	48,1	68,7	2 680	1,9
Non-enseignants	53,9	2 457	0,6	51,9	62,2	2 634	1,7
Ministères	75,6	2 544	0,3	81,1	69,9	2 644	1,8
EPA ²	24,4	2 343	0,8	18,9	50,6	2 708	1,9

1. Salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2014.

2. Établissements publics administratifs.

Champ : France, salariés de la fonction publique de l'État (FPE) en équivalent temps plein (hors militaires ; y compris bénéficiaires de contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

pour les non-fonctionnaires, un salarié de 2015 perçoit le même salaire en moyenne qu'un salarié de 2014. Dans les EPA, un salarié de 2015 perçoit 0,5 % de plus qu'un salarié de 2014 de mêmes corps, grade et échelon. Ainsi, entre 2014 et 2015, la progression du salaire moyen dans les ministères provient essentiellement des modifications de leur structure d'emplois : celles-ci contribuent pour +0,3 point à la hausse. Dans les EPA, l'effet de structure ne contribue que pour 0,2 point à l'évolution du salaire net moyen. La progression de 0,5 % du salaire à structure constante provient essentiellement des revalorisations en 2015 de l'échelonnement indiciaire dans la catégorie C. Cette mesure y concerne plus de salariés que dans les ministères, du fait de la forte présence de fonctionnaires de catégorie C. Cela explique que le salaire moyen des salariés des EPA progresse plus fortement que dans les ministères.

Des disparités salariales en très légère hausse

Le salaire net médian (D5), qui partage les salariés de la FPE (en EQTP) en deux groupes d'effectifs égaux, s'élève à 2 295 euros par mois (figure 4). Il augmente de 0,6 % en euros constants.

En bas de l'échelle, les 10 % de salariés en EQTP les moins bien rémunérés perçoivent un salaire net mensuel inférieur à 1 498 euros (1^{er} décile ou D1). En haut de l'échelle, les 10 % les mieux rémunérés en EQTP gagnent au moins 3 600 euros nets par mois (9^e décile ou D9). Quasiment tous les niveaux de l'échelle salariale sont en hausse. Les inégalités salariales sont en légère hausse par rapport à 2014 : le rapport interdécile D9/D1, qui mesure l'éventail des salaires, s'élève à 2,40, soit 0,02 de plus qu'en 2014.

Le salaire net médian des fonctionnaires est de 2 411 euros, en hausse de 0,4 % ; celui des non-fonctionnaires s'élève à 1 869 euros ; il est stable en euros constants. L'éventail des rémunérations est plus resserré pour les fonctionnaires que pour les non-fonctionnaires, avec un rapport interdécile de 2,12 contre 2,56. Parmi les fonctionnaires, la distribution des salaires des agents de catégorie A est la plus dispersée, avec un rapport interdécile de 2,14, contre 1,60 pour ceux de catégorie B et 1,56 pour ceux de catégorie C.

4 Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP en 2015

	2015 (en euros)	Évolution 2014-2015 (% en euros constants)
D1 (1 ^{er} décile)	1 498	-0,3
D2	1 792	0,3
D3	1 975	0,4
D4	2 136	0,6
D5 (médiane)	2 295	0,6
D6	2 465	0,5
D7	2 699	0,6
D8	3 033	0,6
D9	3 600	0,4
D9/D1	2,40	0,02 d'écart
Moyenne	2 495	0,4

Champ : France, salariés de la fonction publique de l'État (FPE) en équivalent temps plein (hors militaires ; y compris bénéficiaires de contrats aidés).

Source : Insee, Siasp.

À caractéristiques identiques, les femmes perçoivent en moyenne 3 % de moins que les hommes

En 2015, le salaire net en EQTP des femmes dans la FPE s'élève à 2 338 euros par mois, soit 14,4 % de moins que celui des hommes (2 733 euros). Cet écart est en baisse de 0,2 point par rapport à 2014. L'écart est plus marqué au sein des salariés de catégorie A (17,3 %

que pour ceux de catégorie B (11,0 %) et de catégorie C (11,1 %). Les femmes ont plus fréquemment des parcours professionnels avec des périodes de travail à temps partiel et/ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales. Elles occupent aussi moins souvent les postes les plus rémunérateurs. Parmi les 10 % des salariés les moins rémunérés, presque 70 % sont des femmes. Cette part des femmes diminue progressivement et atteint 41 % parmi les 10 % des salariés les mieux rémunérés. Elles représentent par ailleurs les deux tiers des enseignants, qui sont, à catégorie donnée, moins rémunérés en moyenne que les autres salariés de la FPE. Le salaire net moyen en EQTP des enseignants de catégorie A est ainsi inférieur de 27,4 % à celui de leurs homologues non enseignants. Hors enseignants, l'écart de salaire entre hommes et femmes se réduit nettement pour la catégorie A (13,4 %), mais reste plus élevé que pour la catégorie B. La majeure partie de l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes s'explique par les différences de positions professionnelles des hommes et des femmes dans la FPE : à âge, qualification (approchée ici par le grade et la catégorie), statut, travail à temps partiel ou non, présence dans un EPA ou un ministère donnés, les femmes perçoivent en moyenne 3,2 % de moins que les hommes.

Pour les salariés en place chez le même employeur en 2014 et en 2015, la RMPP progresse de 1,8 %

Les salariés en place, c'est-à-dire présents du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail les deux années, représentent près de deux tiers des effectifs dans la FPE (81,5 % de fonctionnaires et 18,5 % de

non-fonctionnaires ; *figure 3*). Les fonctionnaires, les salariés des ministères et les personnes en milieu de carrière y sont surreprésentés alors que les non-fonctionnaires y sont sous-représentés. Le salaire net moyen de ce groupe de salariés stables sur deux années consécutives, appelé rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP ; *définitions*), augmente de 1,8 % en euros constants entre 2014 et 2015. Cette progression reflète les effets positifs liés aux gains d'ancienneté et aux progressions de carrière de ce groupe.

Parmi les fonctionnaires, la RMPP augmente plus fortement pour les catégories A (+ 1,9 %) et C (+ 1,8 %) que pour la catégorie B (+ 1,3 %). Cela s'explique principalement par une progression de carrière structurellement plus rapide pour les fonctionnaires de catégorie A et par la revalorisation en 2015 de l'échelonnement indiciaire pour la catégorie C. Par ailleurs, des agents en place bénéficient de dispositifs soutenant la dynamique des salaires comme la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), qui est versée aux agents dont le traitement indiciaire brut a évolué moins que l'inflation sur la période 2010-2014, notamment ceux qui ont atteint l'indice maximal de leur grade.

La contribution positive de la RMPP à l'évolution du salaire moyen contraste avec celles, négatives, des salaires des autres groupes

Outre les personnes en place (65 % de la FPE), 19 % des salariés de la FPE en 2015 sont « entrants » courant 2014 ou courant 2015 ; 11 % des salariés de 2015 sont considérés comme « fluctuants » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2014 et qu'une partie de 2015, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail. Enfin, 22 % des salariés de 2014 sont « sortants » en 2014 ou en 2015. L'évolution du salaire moyen de l'ensemble des agents de la FPE en 2015 se décompose entre les évolutions des salaires et des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi, la hausse de la RMPP contribue à l'augmentation du salaire net moyen de l'ensemble à hauteur de 1,2 point. L'écart de salaire moyen entre les « entrants » et les « sortants » selon les définitions retenues ici, qui reflète le fait que les jeunes générations

entrantes sont moins rémunérées que celles partant à la retraite (« effet de noria »), pèse sur l'évolution du salaire moyen de l'ensemble pour - 0,6 point. La contribution de l'évolution du salaire moyen des « fluctuants » (groupe où les femmes, les jeunes, les non-fonctionnaires, les salariés des EPA et les bénéficiaires de contrats aidés sont sur-représentés) est aussi négative (- 0,2 point). D'autre part, les variations d'effectifs entre 2014 et 2015 de ces trois groupes jouent au total de façon négative sur l'évolution du salaire net moyen (- 0,1 point). ■

Sources

Les salaires et les effectifs de la FPE sont obtenus à partir du **système d'information sur les agents des services publics (SIASP)** produit par l'Insee depuis 2009. Cette étude concerne tous les salariés civils travaillant dans des ministères et des établissements publics administratifs de l'État en France (hors Mayotte), qu'ils soient fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés, ou relevant d'autres statuts. Les enseignants des établissements d'enseignement privé sous contrat sont inclus (excepté pour la GIPA). Les militaires sont exclus du champ de cette publication.

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** correspond au salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent). Le calcul des salaires en EQTP a été homogénéisé entre les versants de la fonction publique. De ce fait, les niveaux de salaires en EQTP et les évolutions sur le passé ne sont pas directement comparables avec ceux publiés l'année précédente (*Insee Première* n° 1612, juillet 2016).

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complément et toute retenue.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut les primes et indemnités diverses, y compris celles relatives au paiement des heures supplémentaires.

Le **salaire net** s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source SIASP, le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.

Les **corps** sont classés en **trois catégories hiérarchiques (A, B et C)** selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent. Ces catégories recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés). Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires, les corps sont composés de **grades**, subdivisés en **échelons**. La **grille indiciaire** détermine à échelon donné le traitement indiciaire ainsi que la durée et les conditions d'avancement d'échelon dans le grade concerné.

Les **indicateurs d'évolutions salariales** : L'**évolution du salaire net moyen** retrace en plus des évolutions salariales individuelles les effets liés aux modifications de la composition de la main-d'œuvre. Elle se décompose en un effet de structure et une **évolution à structure constante**, pour laquelle la structure des effectifs par grade et échelon est figée au niveau de l'année précédente. Elle se décompose aussi entre les effets liés aux **évolutions de la rémunération moyenne de différents groupes (des personnes en place – RMPP –, des fluctuants, des entrants et des sortants)** et des effectifs de ces groupes.

La définition des groupes n'est pas comparable avec celle publiée dans *Insee Première* n° 1640.

Bibliographie

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Faits et chiffres », *La Documentation française*, DGAFP, édition 2016.
- Donzeau N., Duval J., « L'emploi dans la fonction publique en 2015 », *Insee Première* n° 1640, mars 2017.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-
Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre
Maquette : P. Thibaudeau
Impression : Jouve
Code Sage IP171662
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2017

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

